Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 86020

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

P-78-86020

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					

Bifamiliale.										H02													
Trifamiliale.											H03												
Multifamiliale, catégorie A.												H04											
Multifamiliale, catégorie B.													H05										
Multifamiliale, catégorie C.														H06									
Habitation collective															H08								
Habitation collective																H08							
Industries de recherche et de développement.																	I1						
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.																		p1a					
Établissements à caractère religieux.																			p2a				
Établissements d'enseignement.																				p2b			
Établissements de santé et de services sociaux.																					p2c		
Établissements culturels, sportifs et communautaires.																						p2d	

2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	# Dispositions																						
Salon de beauté, de coiffure et autres salons		623																					
Atelier d'artisan de produits du terroir (incluant aliments et boissons)		2078						★															
Atelier d'artisan de couture et d'habillement		2698						★															
Studio d'enregistrement du son		4760																					
Vente au détail par machine distributrice		5340		★																			
Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie)		5411		★																			
Vente au détail de produits d'épicerie (sans boucherie)		5412		★																			
Dépanneur (sans vente d'essence)		5413	★																				
Vente au détail de bonbons, d'amandes et de confiseries		5440		★																			
Vente au détail du café, du thé, d'épices et d'aromates		5492		★																			
Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse)		5811					★																
Restaurant et établissement offrant des repas à libre-service (cafétéria, cantine)		5813					★																
Établissement avec salle de réception ou de banquet		5815					★																
Établissement avec service de boissons alcoolisées (bar)		5821						★															
Établissement dont l'activité principale est la danse		5822						★															
Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas)		5834				★																	
Traiteurs		5891					★																
Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée)		5892					★																
Vente au détail d'instruments et de matériel médical		5913		★																			
Vente au détail d'œuvres d'art		5947		★																			
Atelier d'artiste		5948						★															
Vente au détail de produits du tabac, de journaux, de revues et de menus articles (tabagie)		5993	★																				
Service bancaire (dépôts et prêts, incluant les banques à charte)		6111																					★
Guichet automatique		6113	★																				
Association, union ou coop d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales)		6121																					★
Administration de compagnie et société privée;		6156																					★
Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture (sauf les tapis)		6211	★																				
Service de buanderie et de nettoyage à sec (libre-service)		6214	★																				
Salon de beauté		6231	★																				
Salon de coiffure		6232	★																				
Centre de recherche en environnement et ressources naturelles		6361																					
Centre de recherche en transport, communication, télécommunication et urbanisme		6362																					
Centre de recherche en énergie et matériaux		6363																					
Centre de recherche en science physique et chimique		6365																					
Centre de recherche en science de la vie		6366																					
Centre de recherche en mathématiques et informatique		6367																					
Centre de recherche d'activités émergentes		6368																					
Autres centres de recherche		6369																					
Service de recherche, de développement et d'essais		6391																					
Service de réparation et d'entretien de matériel informatique		6496																					
Service médical (cabinet de médecins et chirurgiens spécialisés)		6511																					
Service dentaire (incluant chirurgie et hygiène)		6512																					
Service de laboratoire médical		6514																					

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					
Service de laboratoire dentaire		6515																					
Clinique médicale (cabinet de médecins généralistes)		6517																					
Service d'optométrie		6518																					
Autres services médicaux et de santé		6519																					
Service de garderie		6541	★																				
Service d'acupuncture		6561																					
Salon d'esthétique		6563																					
Service de podiatrie		6564																					
Service d'orthopédie		6565																					
Service de chiropratique		6571																					
Service de physiothérapie, d'ergothérapie, d'orthophonie et d'audiologie		6572																					
Service en santé mentale (cabinet)		6573																					
Service éducationnel et de recherche scientifique		6593																					
École de danse		6835																					
École d'enseignement par correspondance		6837																					
Autres institutions de formation spécialisée		6839																					
Salle de réunions, centre de conférences et congrès		7233				★																	
Golf miniature		7392			★																		
Salle de jeux automatiques (service récréatif)		7395			★																		
Salle de billard		7396			★																		
Salle de danse, discothèque (sans boissons alcoolisées)		7397			★																		
Gymnase et formation athlétique		7425			★																		
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																							
Centre local de services communautaires (C.L.S.C.)		6532																		★			
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Jumelée			★	★	★	★	★	★	★						★							★	
Détachée (isolée)										★	★	★	★	★		★	★	★	★	★	★		
5- NORMES DE LOTISSEMENT																							
5-1- TERRAIN																							
Largeur (mètre)	min.		12	12	14	16	12	14	12	18	18	24					35		35	35			12
Profondeur (mètre)	min.		30	60	60	60	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30		60	60	60	60	30
Superficie (mètre carré)	min.		360	720	840	960	360	420	360	540	540	720					1050		2100	2100			360
6- NORMES DE ZONAGE																							
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Avant (mètre)	min.		13	15	15	15	13	13	13	6	6	6	6	6	8	8	13		15	15	15	15	13
Latérale 1 (mètre)	min.		6	6	6	8	6	6	6	2	4	4	6	6	10	10	4		6	6	10	10	6
Latérale 2 (mètre)	min.		6	6	6	8	6	6	6	4	4	4	6	6	10	10	6		6	6	10	10	6
Latérale sur rue (mètre)	min.		13	15	15	15	13	13	13	5	6	6	6	6	8	8	13		15	15	15	15	13
Arrière (mètre)	min.		8	10	10	15	8	8	8	8	8	8	10	10	10	10	8		15	15	15	15	8
Arrière sur rue (mètre)	min.		8	15	15	15	8	13	8	8	8	8	10	10	10	10	8		15	15	15	15	8
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Hauteur (étage)	min./max.		2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6		2/6	2/6	2/6	2/6	2/6
Largeur (mètre)	min.		6	6	8	8	6	6	6	6	8	8					8		10	10	6	10	6
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.		60	60	80	80	60	60	60	48	64	64					80		100	100	60	100	60
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							

7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES

PIIA:
Zone assujettie en partie ou en totalité à un PIIA. L'application est déterminée en vertu du règlement sur le PIIA. Vérifiez la cartographie.

8- ARTICLES APPLICABLES

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
La hauteur totale maximale à respecter pour le bâtiment principal est de 25,0 metres.	
La hauteur totale minimale à respecter pour le bâtiment principal est de 6,5 mètres.	
Pour la classe d'usage H6 : habitations multifamiliales, catégorie C de plus de 3 étages , chacune des marges latérales doit être égale ou supérieure à la moitié de la hauteur du bâtiment principal. Cependant, pour un bâtiment de 3 étages et moins ce sont les marges latérales prescrites à la grille qui s'appliquent.	
Zone affectée en partie ou en totalité par une zone de contraintes relatives aux glissements de terrain, tel que prescrit au chapitre 14 du règlement de zonage. Vérifiez la cartographie.	
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11- NOTES (ARTICLES)

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2012-44	ARS-11	2012-07-02
VS-RU-2013-64	ARS-136	2013-06-13
	CA-48	2020-01-27
VS-RU-2026-124	ARS-1821	2026-10-20

Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 86020

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

P-78-86020

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					

2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																						
Salon de beauté, de coiffure et autres salons		623	★																				
Atelier d'artisan de produits du terroir (incluant aliments et boissons)		2078																					
Atelier d'artisan de couture et d'habillement		2698																					
Studio d'enregistrement du son		4760				★																	
Vente au détail par machine distributrice		5340																					
Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie)		5411																					
Vente au détail de produits d'épicerie (sans boucherie)		5412																					
Dépanneur (sans vente d'essence)		5413																					
Vente au détail de bonbons, d'amandes et de confiseries		5440																					
Vente au détail du café, du thé, d'épices et d'aromates		5492																					
Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse)		5811																					
Restaurant et établissement offrant des repas à libre-service (cafétéria, cantine)		5813																					
Établissement avec salle de réception ou de banquet		5815																					
Établissement avec service de boissons alcoolisées (bar)		5821																					
Établissement dont l'activité principale est la danse		5822																					
Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas)		5834																					
Traiteurs		5891																					
Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée)		5892																					
Vente au détail d'instruments et de matériel médical		5913																					
Vente au détail d'œuvres d'art		5947																					
Atelier d'artiste		5948																					
Vente au détail de produits du tabac, de journaux, de revues et de menus articles (tabagie)		5993																					
Service bancaire (dépôts et prêts, incluant les banques à charte)		6111																					
Guichet automatique		6113																					
Association, union ou coop d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales)		6121																					
Administration de compagnie et société privée;		6156																					
Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture (sauf les tapis)		6211																					
Service de buanderie et de nettoyage à sec (libre-service)		6214																					
Salon de beauté		6231																					
Salon de coiffure		6232																					
Centre de recherche en environnement et ressources naturelles		6361						★															
Centre de recherche en transport, communication, télécommunication et urbanisme		6362						★															
Centre de recherche en énergie et matériaux		6363						★															
Centre de recherche en science physique et chimique		6365						★															
Centre de recherche en science de la vie		6366						★															
Centre de recherche en mathématiques et informatique		6367						★															
Centre de recherche d'activités émergentes		6368						★															
Autres centres de recherche		6369						★															
Service de recherche, de développement et d'essais		6391						★															
Service de réparation et d'entretien de matériel informatique		6496				★																	
Service médical (cabinet de médecins et chirurgiens spécialisés)		6511		★	★																		
Service dentaire (incluant chirurgie et hygiène)		6512		★	★																		
Service de laboratoire médical		6514		★	★																		
Service de laboratoire dentaire		6515		★	★																		
Clinique médicale (cabinet de médecins généralistes)		6517		★	★																		
Service d'optométrie		6518		★	★																		
Autres services médicaux et de santé		6519		★	★																		
Service de garderie		6541																					
Service d'acupuncture		6561		★	★																		
Salon d'esthétique		6563		★	★																		
Service de podiatrie		6564		★	★																		
Service d'orthopédie		6565		★	★																		
Service de chiropratique		6571		★	★																		
Service de physiothérapie, d'ergothérapie, d'orthophonie et d'audiologie		6572		★	★																		
Service en santé mentale (cabinet)		6573		★	★																		
Service éducationnel et de recherche scientifique		6593		★	★																		
École de danse		6835					★																
École d'enseignement par correspondance		6837					★																
Autres institutions de formation spécialisée		6839					★																
Salle de réunions, centre de conférences et congrès		7233																					
Golf miniature		7392																					
Salle de jeux automatiques (service récréatif)		7395																					
Salle de billard		7396																					
Salle de danse, discothèque (sans boissons alcoolisées)		7397																					
Gymnase et formation athlétique		7425																					
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																							
Centre local de services communautaires (C.L.S.C.)		6532																					

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																						
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Jumelée			★	★		★	★	★																
Détachée (isolée)					★																			
5- NORMES DE LOTISSEMENT																								
5-1- TERRAIN																								
Largeur (mètre)	min.		12	12	35	12	12	14																
Profondeur (mètre)	min.		30	30	30	30	30	30																
Superficie (mètre carré)	min.		360	360	1050	360	360	420																
6- NORMES DE ZONAGE																								
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Avant (mètre)	min.		13	13	13	13	13	13																
Latérale 1 (mètre)	min.		6	6	4	6	6	6																
Latérale 2 (mètre)	min.		6	6	6	6	6	6																
Latérale sur rue (mètre)	min.		13	13	13	13	13	13																
Arrière (mètre)	min.		8	8	8	8	8	8																
Arrière sur rue (mètre)	min.		8	8	8	8	8	8																
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Hauteur (étage)	min./max.		2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6																
Largeur (mètre)	min.		6	6	8	6	6	8																
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.		60	60	80	60	60	80																
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								

7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES

PIIA:
Zone assujettie en partie ou en totalité à un PIIA. L'application est déterminée en vertue du règlement sur le PIIA. Vérifiez la cartographie.

8- ARTICLES APPLICABLES

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
La hauteur totale maximale à respecter pour le bâtiment principal est de 25,0 metres.	
La hauteur totale minimale à respecter pour le bâtiment principal est de 6,5 mètres.	
Pour la classe d'usage H6 : habitations multifamiliales, catégorie C de plus de 3 étages , chacune des marges latérales doit être égale ou supérieure à la moitié de la hauteur du bâtiment principal. Cependant, pour un bâtiment de 3 étages et moins ce sont les marges latérales prescrites à la grille qui s'appliquent.	
Zone affectée en partie ou en totalité par une zone de contraintes relatives aux glissements de terrain, tel que prescrit au chapitre 14 du règlement de zonage. Vérifiez la cartographie.	
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11- NOTES (ARTICLES)

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2012-44	ARS-11	2012-07-02
VS-RU-2013-64	ARS-136	2013-06-13
	CA-48	2020-01-27
VS-RU-2026-124	ARS-1821	2026-10-20